



INFRASTRUCTURE CANADA
*Membre du portefeuille des Transports,
de l'Infrastructure et des Collectivités*

Plan d'action économique du Canada **Investir dans l'infrastructure**

**Présentation devant l'Association
des Économistes du Québec**
Montréal, le 6 mai 2009

Contexte – Préparation du budget de 2009

Le plan *Chantiers Canada*

- **2007** — Le gouvernement du Canada lance un projet historique de **33 G\$, le plan Chantiers Canada**
 - **Ce plan de sept ans (2007-2014)** inclut une série de programmes et d'initiatives souples favorisant les investissements liés à l'infrastructure stratégique en vue d'obtenir des résultats dans trois secteurs cruciaux à l'échelle nationale : une **économie en expansion**, un **environnement propre** et des **collectivités fortes et prospères**.
 - Les programmes et les initiatives incluent à la fois un **financement de base** (transferts vers d'autres gouvernements) et un **financement de programme**, c'est-à-dire un financement ciblant les priorités nationales :

FINANCEMENT DE BASE — 20 G \$ sur 7 ans

- Fonds de la taxe sur l'essence — 11,8 G\$
- Remboursement de la TPS — 5,8 G\$
- Fonds de financement de base pour les P/T — 2,275 G\$

FINANCEMENT CIBLÉ — 13,2 G \$ sur 7 ans

- Fonds pour les portes d'entrée et les passages frontaliers — 2,1 G\$
- Porte de l'Asie-Pacifique — 1 G\$
- Fonds Chantiers Canada — 8,8 G\$
 - *Volet Grandes infrastructures*
 - *Volet Collectivités*
- Fonds pour les partenariats public-privé — 1,25 G\$

Accélération des investissements

- **Automne 2008** — Le ralentissement économique mondial incite le gouvernement du Canada et les gouvernements du monde entier à prendre des mesures pour stimuler davantage l'économie :

10 nov. 2008

Rencontre des premiers ministres — Consensus concernant le besoin d'accélérer le financement des infrastructures

15 nov. 2008

G-20 — Les pays s'engagent à recourir à des stimulants financiers pour remédier au ralentissement économique mondial

19 nov. 2008

Discours du Trône — Le gouvernement du Canada s'engage à accélérer le plan *Chantiers Canada*

Déc. 2008-
janv. 2009

Sommets P/T/M — Le ministre des Transports, de l'Infrastructure et des Collectivités organise des sommets avec les provinces, les territoires et les associations municipales

16 janv. 2009

Rencontre des premiers ministres — Tous les ordres de gouvernement doivent montrer qu'ils ont réalisé des progrès tangibles pour accélérer et simplifier le plan *Chantiers Canada* et qu'ils disposent d'un plan de mise-en-œuvre pour l'avenir

Un plan d'action en cinq points

- **Rencontre des premiers ministres de janvier 2009** — Un **plan d'action en cinq points** a été convenu pour accélérer les investissements dans les infrastructures

Partie 1 : Accélération des approbations fédérales

- 1) Simplifier les approbations environnementales en procédant à des changements législatifs et réglementaires
- 2) Simplifier les approbations fédérales dans le cadre des programmes actuels

Partie 2 : Accélération du financement

- 3) Accélérer le financement de base
- 4) Accélérer le financement des petits projets communautaires
- 5) Déterminer les grands projets et accélérer leur mise en œuvre

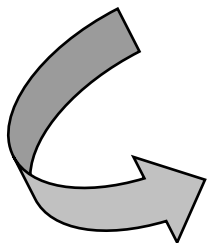
LE TRAVAIL SUR LE PLAN EN CINQ POINTS A COMMENCÉ EN VUE DU BUDGET DE 2009...

Passons à l'action — Le budget de 2009

Budget de 2009 — Plan d'action économique du Canada

- Les investissements dans les infrastructures sont l'un des cinq éléments clés du Plan d'action économique du Canada :

- 1) Améliorer l'accès au financement et renforcer le système financier canadien
- 2) Mesures pour aider les Canadiens et stimuler les dépenses
- 3) Mesures pour stimuler la construction domiciliaire
- 4) **Mesures immédiates pour l'infrastructure**
- 5) Mesures pour soutenir les entreprises et les collectivités



Le budget de 2009 vise à **accélérer** l'allocation des fonds actuels et les **nouveaux** investissements dans l'infrastructure, dans le cadre d'un plan de stimulation plus large.

Accélération du financement — Approbations réglementaires et environnementales

CE QUE NOUS AVONS ENTENDU

On estime que le **régime réglementaire fédéral actuel retarde ou entrave la mise œuvre en temps opportun** des projets d'infrastructure. Les questions suivantes suscitent des préoccupations :

- La mise en œuvre des petits projets communautaires dont l'incidence sur l'environnement est négligeable est retardée par de lourds processus d'évaluation environnementale
- Les projets « verts » sont retardés pour des raisons environnementales
- L'application de la *Loi sur la protection des eaux navigables* (LPEN)
- La gestion de la *Loi sur les pêches*
- L'approche actuelle en matière de consultations avec les Autochtones

LE DÉFI

Accélérer les projets d'infrastructure en **favorisant l'efficience** du régime réglementaire fédérale **sans pour autant nuire à la protection de l'environnement**

CE QUE NOUS PROPOSONS

Une approche significative et à court terme qui permettrait **de mettre en œuvre les projets plus rapidement**, au cours des deux prochaines années

Accélération du financement — Approbations réglementaires et environnementales

CE QUE NOUS AVONS FAIT

- ✓ Approbation des modifications de la *Loi sur la protection des eaux navigables*
- ✓ Approbation d'un nouveau règlement modifié dans le cadre de la *Loi canadienne sur l'évaluation environnementale*
- ✓ Élaboration d'un outil pour sélectionner les projets respectant les exigences en matière de consultation des Autochtones
- ✓ La version modifiée du *Règlement de 2007 sur la liste d'exclusion* et le nouveau *Règlement visant à adapter le processus d'évaluation environnementale des projets d'infrastructure* sont à présent en vigueur jusqu'au 31 mars 2011.
- ✓ Approbation des modifications administratives dans le cadre de la *Loi sur les pêches*

CE QUE CELA SIGNIFIE

- Mise en place d'un système réglementaire selon lequel **environ 95 % des projets d'infrastructure financés par le gouvernement fédéral seraient exemptés de l'obligation d'obtenir une approbation environnementale distincte du gouvernement fédéral**
- Modifications réglementaires ayant trait à la *Loi canadienne sur l'évaluation environnementale* afin d'y soustraire un grand nombre de projets d'infrastructure de Chantiers Canada, de façon à permettre la substitution du **processus fédéral** par un processus provincial d'évaluation environnementale et ainsi à **réduire les chevauchements**
- **Approche adaptée aux consultations des Autochtones** et mise en place d'un processus de consultation proportionnel à l'impact du projet, dans le but de protéger les droits des Autochtones et les droits issus des traités tout en accélérant la mise en œuvre des projets

Accélération du financement actuel et rationalisation des approbations fédérales

Fonds Chantiers Canada (grands projets)

Outre la rationalisation réglementaire et environnementale :

- ✓ **Nous avons rationalisé le processus fédéral d'évaluation et d'approbation** des projets — critères simplifiés et réduction du volume d'information requis dans le processus de demande.
- ✓ L'accélération des approbations fédérales signifie **une évaluation plus rapide de l'admissibilité des coûts**; la construction peut également commencer plus rapidement que dans le modèle actuel
- ✓ **Suspension des exigences des PPP** — l'exigence relative à la présélection des PPP ne s'appliquera pas avant 2011-2012
- ✓ **Simplification des exigences relatives à la reddition de comptes** et nouveau cadre d'évaluation et de vérification

CE QUE NOUS AVONS
FAIT

PROCHAINES ÉTAPES

À ce jour, un financement de 2,9 G\$ a été annoncé pour les projets majeurs dans le cadre du FCC (provenant du budget disponible de 7 G\$) –
Le gouvernement fédéral est en pourparlers avec les provinces en vue d'**allouer le solde des fonds le plus rapidement possible.**

Remarque : Les catégories admissibles au titre de l'infrastructure de transport incluent le transport en commun, le réseau routier national, les routes locales, les lignes ferroviaires sur courtes distances, les transports maritimes à courte distance et les aéroports régionaux et locaux.

Accélération du financement actuel — Grands projets de transport visés

Dans le cadre du budget de 2009, les gouvernements ont convenu d'accélérer la mise en œuvre d'un certain nombre de grands projets visés par le Fonds Chantiers Canada au cours des deux prochaines saisons de construction. Ces projets incluent les suivants :

- Améliorations à la Transcanadienne, à Terre-Neuve-et-Labrador
- Remise en état des principaux ponts du réseau routier national, en Nouvelle-Écosse
- Amélioration des routes, dans la région métropolitaine de Québec
- Revitalisation de la gare Union, à Toronto, en Ontario
- Projet Centreport (port intérieur à Winnipeg), au Manitoba
- Contournement pour camions de la route 39, à Estevan, en Saskatchewan
- Projet de liaison rapide Evergreen, à Vancouver, en Colombie-Britannique
- Route de contournement de la ville de Yellowknife, dans les Territoires du Nord-Ouest

Accélération du financement actuel et rationalisation des approbations fédérales

Financement de base pour les provinces et les territoires (Financement de base pour les P/T)

CE QUE NOUS AVONS FAIT

- ✓ **Approbation de l'allocation comprimée** — Dans le cadre du budget de 2009, nous avons versé jusqu'à 1 G\$ pour accélérer les initiatives d'infrastructure pouvant être mises en œuvre immédiatement (*les provinces peuvent toucher l'allocation intégrale de 175 M\$ ou toucher le solde de l'allocation d'ici mars 2011*).
- ✓ **Nous avons accepté de faire preuve de souplesse** au moment de négocier les échéanciers avec chaque administration.
- ✓ **Élargissement des catégories de financement approuvé** — **TOUTES LES ROUTES ET AUTOROUTES SONT À PRÉSENT ADMISSIBLES AU FINANCEMENT DE BASE POUR LES P/T.**

PROCHAINES ÉTAPES

- ✓ **Collaborer avec les administrations** en vue d'accélérer le financement lorsque cela est possible et d'inclure les catégories de financement élargies

Accélération du financement actuel et rationalisation des approbations fédérales

Fonds Chantiers Canada — Volet Collectivités

CE QUE NOUS FAISONS

- ✓ Les provinces sont encouragées à **débloquer dès que possible les fonds existants pour les petites collectivités** afin d'avoir accès au montant complémentaire de 500 M\$.
- ✓ Depuis l'établissement du budget, un financement conjoint de **près de 1,5 G\$** a été alloué à **480 projets** réalisés dans des petites collectivités, **y compris de nombreux projets de transport à l'échelle du Canada.**

PROCHAINES ÉTAPES

- ✓ Continuer à travailler avec les administrations pour accélérer le financement des projets communautaires lorsque possible.

Remarque : Les catégories admissibles au titre de l'infrastructure de transport incluent le transport en commun, le réseau routier national, les routes locales, les lignes ferroviaires sur courtes distances, les transports maritimes à courte distance et les aéroports régionaux et locaux.

Nouveaux investissements dans l'infrastructure

- Le budget de 2009 prévoit le versement de près de 12 G\$ en deux ans pour stimuler les projets d'infrastructure

Provinces/territoires/municipalités (6,4 G\$ sur 2 ans)

Fonds pour l'infrastructure verte (1 G\$ sur 5 ans — 0,4 G\$ au cours des 2 premières années)

Fonds de stimulation de l'infrastructure (4 G\$)

Volet Collectivités du FCC (500 M\$)

Accélération du financement de base pour les P/T (1 G\$)

Installations récréatives (500 M\$)

Sentiers récréatifs nationaux (25 M\$)

Savoir (3,1 G\$ sur 2 ans)

Universités et collèges (2 G\$)

Fondation canadienne pour l'innovation (500 M\$)

Recherche dans l'Arctique (87 M\$)

Laboratoires fédéraux (25 M\$)

Inforoute Santé du Canada (500 M\$)

Réseau à large bande dans les collectivités rurales (200 M\$)

Infrastructure fédérale (716 M\$ sur 2 ans)

Amélioration du système ferroviaire (57 M\$)

Ponts du réseau routier fédéral de la Transcanadienne (370 M\$)

Ports pour petits bateaux (100 M\$)

Réfection d'immeubles fédéraux (120 M\$)

Accessibilité des ponts fédéraux (24 M\$)

Manège militaire de Québec (2 M\$)

Sites fédéraux contaminés (81 M\$)

Installations frontalières — sécurité aérienne (296 M\$)

Premières nations (515 M\$ sur 2 ans)

Construction d'écoles (200 M\$)

Eau potable et eaux usées (165 M\$)

Services communautaires essentiels (150 M\$)

Remarque : Financement alloué aux infrastructures des réserves

Nouveaux investissements dans l'infrastructure

- Le nouveau financement versé dans le cadre du Plan d'action économique vise à **stimuler notre économie**, à **protéger les Canadiens** pendant la récession mondiale et à **investir dans la croissance à long terme de l'économie canadienne**.
- Ce plan repose sur **trois principes directeurs**; il doit être :

Rapide

- Le Canada est en récession
- Les mesures doivent être prises d'ici 120 jours pour être efficaces

Ciblé

- Les mesures sont destinées aux entreprises et aux familles canadiennes qui connaissent les plus grandes difficultés

Temporaire

- Le plan doit être abandonné progressivement lorsque l'économie se rétablira, afin d'éviter des déficits structurels à long terme

« Le budget de 2009 vise à protéger notre pays d'une menace économique immédiate tout en prévoyant les solutions dont nous avons besoin pour garantir notre croissance et notre prospérité à long terme. »

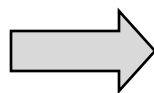
Nouveaux investissements dans l'infrastructure — Fonds de stimulation de l'infrastructure (FSI)

ANNONCÉ EN MARS 2009

OBJECTIF : Stimulation rapide, ciblée et temporaire grâce à des investissements axés sur les projets pouvant être mis en œuvre immédiatement.

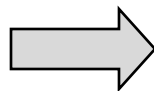
T
E
M
P
O
R
A
I
R
E

Financement/
allocation



- 4 G\$ sur 2 ans
- **les allocations théoriques provinciales/territoriales par habitant** doivent être dépensées dans l'administration visée
- **Transfert des fonds non utilisés** — si les fonds ne peuvent être dépensés dans une administration, ils peuvent être transférés à une autre province ou un autre territoire ou injectés dans l'infrastructure fédérale

Projets
admissibles

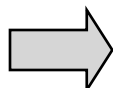


- **Restauration et nouvelles constructions**, dans le cas de projets pouvant être en bonne partie terminés d'ici le 31 mars 2011
- Les bénéficiaires doivent rendre compte du rendement de leurs projets

Nouveaux investissements dans l'infrastructure — Fonds de stimulation de l'infrastructure (FSI)

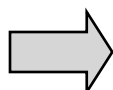
C
I
B
L
É
E

Catégories/
bénéficiaires
admissibles



- **Administrations locales** : Eau et eaux usées, **transport en commun**, **routes**, atténuation des effets des catastrophes, gestion des déchets solides, réaménagement des friches industrielles, culture, **aéroports**, **ports et gares terminales**, immeubles municipaux, parcs et sentiers
- **Secteur sans but lucratif** : Habitations et refuges provisoires, centres et services communautaires, réaménagement des friches industrielles, culture, **ports et gares terminales**
- **Secteur privé** : **Lignes ferroviaires sur courtes distances**, **ports et gares terminales**
- **Provinces et territoires** : **Autoroutes**, **routes**, **transport régional**, atténuation des effets des catastrophes, réaménagement des friches industrielles, cultures, **ports et gares terminales**, parcs et sentiers
- *Remarque : Les bandes des Premières nations ne sont pas expressément admissibles. Les Premières nations doivent présenter des demandes par le truchement de leur organe de développement économique, par exemple, ou par le truchement d'organismes sans but lucratif*

Partage des
coûts

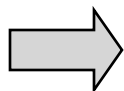


- La part maximale du gouvernement fédéral est la même que pour les autres programmes d'infrastructure...
- Habituellement 50 % pour les actifs provinciaux/territoriaux
 - Habituellement 33 % pour les actifs des administrations locales et du secteur sans but lucratif
 - 25 % pour les actifs du secteur privé

Nouveaux investissements dans l'infrastructure — Fonds de stimulation de l'infrastructure (FSI)

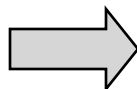
R
A
P
I
D
E

Sélection du projet



- Le ministre des Transports, de l'Infrastructure et des Collectivités sélectionnera les projets en consultation avec les ministres à compétences régionales — cela se fait habituellement (mais pas toujours) de concert avec les provinces et les territoires
- Les projets qui excèdent les pouvoirs financiers délégués au ministre seront approuvés par le Conseil du Trésor
- Les propositions présentées par des organismes municipaux et non gouvernementaux seront examinées dans le cadre de processus de sélection distincts selon le financement disponible dans chaque province ou territoire

Mécanisme du programme



- Mécanisme de programme souple —**
- Le gouvernement du Canada assurera conjointement avec les provinces et les territoires la gestion et la mise en application du Fonds de stimulation de l'infrastructure, lorsque possible.
 - Le financement sera généralement alloué aux projets par le truchement d'une entente unique et simplifiée, conclue dans le cadre du Fonds de stimulation et signée par les gouvernements provinciaux et territoriaux si ceux-ci contribuent aux projets.

Nouveaux investissements dans l'infrastructure — Fonds de stimulation de l'infrastructure (FSI)

Ainsi, les projets admissibles au FSI devraient présenter les caractéristiques suivantes :

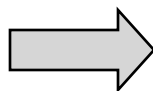
- Pouvoir être mis en œuvre rapidement en 2009 (approbations données)
- Ne pas poser de problèmes importants (problèmes environnementaux, juridiques, locaux ou liés aux Autochtones)
- Pouvoir être en bonne partie terminés d'ici le 31 mars 2011
- Avoir une portée différentielle — attestation selon laquelle ils n'auraient pas pu être réalisés au cours des deux prochaines années sans financement fédéral

Les questions concernant le FSI peuvent être transmises à l'adresse suivante :

Bureau du Fonds de stimulation de l'infrastructure
90-606, rue Sparks
Ottawa (Ontario)
K1P 5B4
Téléphone : 613-948-1148
Ligne sans frais : 1 800 O-Canada (1 800 622-6232)
ATS : 1 800 465-7735

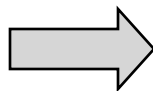
Nouveaux investissements dans l'infrastructure — Fonds pour l'infrastructure verte

Financement/ allocation



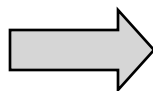
- 1 G\$ sur 5 ans
- **Fonds national** — Formule d'allocation non définie

Projets et catégories admissibles



- Nouvelles infrastructures ou restauration majeure** d'infrastructures actuelles :
- Infrastructure pour la production d'énergie verte
 - Infrastructure pour le transport de l'énergie verte
 - Transmission et entreposage du carbone
 - Infrastructure des eaux usées
 - Infrastructure de gestion des déchets solides

Sélection et financement des projets



- Le **ministre des Transports, de l'Infrastructure et des Collectivités** sélectionnera les projets conjointement avec les ministres responsables des politiques concernés, en fonction des critères qui seront approuvés par le Conseil du Trésor
- Les **ententes de contribution propres à chaque projet** seront négociées avec les bénéficiaires admissibles
- Le **partage des coûts** est le même que dans le cadre du Fonds de stimulation de l'infrastructure

Autres investissements en cours dans le cadre de Chantiers Canada

Dans l'intervalle, d'autres éléments majeurs du plan Chantiers Canada continuent de fournir aux municipalités une source de financement durable et prévisible :

- Plus de 50 % des fonds alloués par Chantiers Canada, soit 17,6 G\$ sont versés aux municipalités par le truchement du Fonds de la taxe sur l'essence et du remboursement de la TPS, afin que celles-ci puissent financer leurs projets prioritaires.
- Le **Fonds de la taxe sur l'essence** du gouvernement fédéral a doublé, le 1^{er} avril 2009, passant de 1 G\$ à 2 G\$ par année.
- De plus, le gouvernement a annoncé que le programme deviendrait permanent après 2014 et que 2 G\$ seraient injectés chaque année à l'échelle nationale; les municipalités pourront donc compter sur cette source stable de financement pour répondre à leurs besoins en infrastructure actuels et futurs.
- Les catégories d'investissement admissibles au Fonds de la taxe sur l'essence incluent :
 - **Le transport en commun**
 - L'eau potable
 - L'infrastructure des eaux usées
 - L'énergie verte
 - La gestion des déchets solides
 - **Les routes et les ponts locaux**

Financement de projets: Exigences fédérales minimums

- Accès aux personnes handicapées
- Efficacité énergétique (p.e.: code national de l'énergie pour les bâtiments)
- Exigences supplémentaires par catégorie (p.e.: normes provinciales pour l'eau potable; plan réaliste de recouvrement des coûts pour les projets d'eau potable; normes du Conseil canadien des ministres de l'Environnement pour les eaux usées; normes en vigueur pour le réaménagement des friches industrielles; démonstration des avantages pour les citoyens (amélioration de la mobilité; réduction des temps de déplacement) et pour l'environnement (réduction des émissions de polluants et des GES) pour les projets de transport en commun)

Prochaines étapes

- En mars 2009, le gouvernement du Canada a déposé un premier rapport sur les progrès réalisés à ce jour dans le cadre du Plan d'action économique. Un second rapport sera publié en juin. Pour plus de détails, veuillez consulter le site Web suivant : <http://www.actionplan.gc.ca/fra/index.asp>
- Nous continuons à travailler avec diligence pour accélérer le financement alloué aux projets, afin de favoriser la croissance économique des provinces et des territoires et le bien-être de tous les Canadiens.
- Pour de plus amples renseignements sur les programmes d'Infrastructure Canada, veuillez consulter le site Web suivant : www.buildingcanada-chantierscanada.gc.ca